

Réouverture des chalets de compostage du SYBERT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 19 juin 2020

Les chalets de compostage du SYBERT seront de nouveau accessibles **à partir du vendredi 26 juin**.

Afin de limiter les risques de propagation du coronavirus (Covid-19), de nouvelles modalités de fonctionnement sont mises en place : les dépôts de biodéchets ne seront autorisés que pendant 3 jours consécutifs, incluant le samedi et le dimanche. Les 4 autres jours de la semaine seront destinés à l'hygiénisation du compost dans le contexte spécifique du COVID-19. Cela permettra aussi aux agents du SYBERT d'intervenir pour brasser le compost.

Consignes sanitaires à respecter

A partir du 26 juin, les consignes suivantes seront à respecter :

- les dépôts de déchets de cuisine seront autorisés

- * **du vendredi 9h au lundi 9h** pour les chalets Bersot, Granvelle, Rivotte, Tarragnoz, Liberté, Mouillère et dans les composteurs collectifs de quartier Battant,

- * **du samedi 9h au mardi 9h** pour les chalets de Montrapon, Résal, Saint-Claude, Jean Moulin, Savoie et Berlioz

- afin d'éviter les nuisances (odeurs, moucheron) auprès du voisinage, il est impératif de n'apporter que des biodéchets frais (pas plus d'une semaine)

- un nouveau code d'accès a été transmis aux usagers de chaque chalet. Celui-ci sera actif dès le 26 juin. Ne pas le divulguer

- respecter les consignes de précautions sanitaires affichées sur chaque chalet et consultable sur www.sybert.fr.

Restez informés des actualités du SYBERT grâce à la mise à jour en temps réel du site internet et de la page Facebook !

Pour toute question, nous vous invitons à consulter le site internet du SYBERT, www.sybert.fr ainsi que la page Facebook, [SYBERT, ensemble réduisons et valorisons nos déchets.](#)

Ces supports de communication sont régulièrement mis à jour.

Service communication

Delphine Clerc-Serrette

delphine.clerc-serrette@sybert.fr

03 81 87 89 39

www.sybert.fr



Soutenu par

